

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUUEL Gérard à BAUDOUX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N°19	Les plateformes de la rénovation énergétique
RAPPORTEUR	Jean-Jacques ARNAUD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	126	126			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Rapporteur : Jean-Jacques ARNAUD

LES PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**Exposé :**

Troyes Champagne Métropole dispose d'un Plan Climat Energie Territorial opérationnel depuis juin 2013. Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie avait fait émerger le secteur du bâtiment comme étant le plus impactant pour le territoire considéré.

D'autre part, la Loi sur la transition énergétique impose l'obligation de rénover tous les bâtiments privés résidentiels d'étiquette énergétique F et G avant 2025. Cela se traduit concrètement par une réalisation de 500 000 rénovations énergétiques de logements par an à compter de 2017. Parmi eux, au moins 250 000 logements rénovés par an devront être occupés par des ménages modestes, dans l'objectif de réduire de 15 % la précarité énergétique d'ici 2020.

Des dispositifs existent aujourd'hui pour les ménages à faibles revenus. Toutefois, force est de se rendre compte que ces ménages, malgré les aides existantes, ne sont pas en capacité d'investir vers la transition énergétique. En ce qui concerne le logement privé, le parcours est beaucoup moins bien identifié. Il convient donc aux territoires de s'organiser pour faciliter les démarches et mettre en place des programmes ambitieux.

Sur le territoire de l'agglomération troyenne et dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), une réflexion est menée quant à la rénovation énergétique des bâtiments existant. En effet d'une part, une grande partie du parc de résidences principales sur Troyes Champagne Métropole a été construit avant les premières réglementations thermiques de 1974. A titre d'exemple, 64 % des logements se situant sur les 19 communes de l'ex Grand Troyes ont été construits avant cette date. D'autre part, mis à part l'OPAH du Bouchon porté par la Ville de Troyes et les organismes de droit commun (PRIS ANAH, EIE), il n'existe aucun dispositif permettant d'accompagner localement les propriétaires de logements qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique. Enfin un accompagnement à la rénovation du parc, peut permettre de diminuer la vacance, objectif de ce second PLH.

Un appel à projets de l'ADEME Grand Est est actuellement en cours, concernant la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique à l'échelle de la Région et afin de répondre aux objectifs ambitieux de la loi.

Les plateformes locales de rénovation de l'habitat visent à faciliter et/ou accompagner le passage à l'acte du propriétaire en :

- simplifiant et unifiant les processus au sein d'un « service intégré de la rénovation de l'habitat » : des parcours de services coordonnés et adaptés aux situations particulières, portant à la fois sur les volets technique, administratif et financier et s'étendant de l'amont à l'aval du projet seront proposés aux particuliers ;

- mobilisant les professionnels et en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé (développement d'une maîtrise d'œuvre ciblant cette clientèle, groupement d'entreprises, formations visant à obtenir le signe de qualité RGE ...)
- développant une animation et une gouvernance qui intègrent au mieux les initiatives existantes sur le territoire, associent l'ensemble des parties concernées et les fédèrent autour d'objectifs partagés ;
- mobilisant les organismes bancaires et autres mécanismes de marché (Certificat d'Economie d'Energie, ...) pour mettre en avant les financements de droit communs existant et identifier de nouveaux outils financiers.

Aussi, il est proposé de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt pour mettre en place une plateforme de la rénovation énergétique, à l'échelle de Troyes Champagne Métropole. L'objectif serait, dans un premier temps, de mobiliser l'ensemble des partenaires locaux autour de cette dynamique et de proposer un modèle adapté au contexte local et, dans un second temps de créer un marché de la rénovation énergétique local tout en proposant un parcours simplifié aux administrés.

Des financements, à hauteur de 270 000 € sur 3 ans, sont possibles.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CONFIRMER l'engagement de Troyes Champagne Métropole dans la mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique ;**
- **D'APPROUVER le projet évoqué ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à rechercher les partenariats financiers ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote